

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 septembre 2016

Membres votants présents

> Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est et/ou dans les établissements membres

■ Professeurs et personnels assimilés des universités

- Jean-Luc DUBOIS-RANDE
- Muriel JOUGLEUX

■ Professeurs et personnels assimilés des autres établissements

- Frédéric de CONINCK
- Nadia HADDAD

■ Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités

- Marie-Albane de SUREMAIN
- Philippe THIARD (avec procuration de Nacima BARON, professeur ou personnel assimilé des universités)

■ Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des autres établissements

- Thierry GRANDPIERRE (avec procuration d'Alain DROUET, autre personnel des autres établissements)

> Représentants des autres personnels exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est ou/et dans les établissements membres

■ Autres personnels des universités

- Laurent ALIBERT
- Agnès NTEP
- Fabrice LORRAIN

> Représentants des usagers qui suivent une formation dans Université Paris-Est ou dans un établissement membre

■ Usagers étudiants en licence ou master ou équivalent

- Mathieu CARON
- Mihai GUYARD

■ Usagers doctorants

- Adrien FRONTENAUD
- Amithisse MONNET

> Représentants des activités économiques et représentants des collectivités territoriales

- Conseil départemental de Seine-et-Marne : Geneviève SERT
- Cap Digital : Philippe ROY
- IDDRIM : François CHAIGNON

> Personnalités qualifiées

- Stéphane JAMAIN (avec procuration de Jean-Luc DUBOIS-RANDE en seconde partie de séance)

- Franck JUNG, EIVP
- Amina SELLALI, Éav&t

> **Représentants des établissements membres**

- CNRS : Patrick MOUNAUD
- ENPC : Armel de LA BOURDONNAYE
- ENVA : Philippe VINCENT
- ESIEE Paris : Dominique PERRIN (avec procuration d'Andrée SURSOCK, personnalité qualifiée, EUA)
- Ifsttar : Hélène JACQUOT-GUIMBAL (avec procuration de Véronique BOUTEILLER, autre enseignant-chercheur, enseignant ou personnel assimilé des autres établissements)
- UPEC : Olivier MONTAGNE (avec procuration de Jeannick LE LAGADEC, Conseil départemental du Val-de-Marne)
- UPEM : Gilles ROUSSEL (avec procuration de Florence POIVEY, personnalité qualifiée, MEDEF)

> **Président d'UPE** : Philippe TCHAMITCHIAN (avec procuration de Faten HIDRI , Conseil régional d'Ile-de-France)

Membres invités présents

> **Invités de droit avec voix consultative**

- Rectorat de Créteil : Marie-Louise COFFRE (représentant Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil, chancelière des universités)
- UPE : Vincent BENAVENT, secrétaire général
- UPE : Nelly TOCKO, agent comptable

> **Autres invités**

- MEEM : Serge BOSSINI
- Usager doctorant suppléant : Azélie FAYOLLE
- UPE : Matthias BEEKMANN, président du CAc
- UPE : Monika BLANC, responsable affaires générales
- UPE : Cécile DELOLME, directrice du Pôle Ville Environnement et leurs Ingénieries
- UPE : Flora SANCHEZ, directrice de cabinet et de la communication

Membres absents et excusés

- Représentant des activités économiques : Thomas BOREL, LEEM
- Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités : Arnaud CARAYOL
- Personnalités qualifiées : Ali FERHI (AP-HP)
- Usager doctorant : Rémi LE GALL

Invité de droit excusé

- DRRT : Bao NGUYEN-HUY

► Le président d'Université Paris-Est ouvre la séance à 9h35.

Le Conseil d'administration délibère valablement si la majorité des administrateurs en exercice est présente ou représentée. Le nombre des administrateurs étant de 39 et le nombre d'administrateurs présents ou représentés en début de séance s'élevant à 35, le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 JUILLET 2016

Des administrateurs demandent que la synthèse des débats figurant dans le point relatif au repositionnement du projet I-SITE porte l'expression de la déception certaine causée par ce repositionnement et qu'elle exprime plus clairement les enjeux, la position choisie ne supportant pas d'accommodements. Il est par ailleurs demandé que la position d'UPE sur les conditions d'application de l'Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat soit plus précisément indiquée. Une nouvelle version du compte-rendu contenant ces ajouts sera soumise au vote des administrateurs par voie électronique.

2. REPARTITION DES EMPLOIS DU CONTRAT DE SITE

Le contrat pluriannuel de site Université Paris-Est 2015-2019 a été conclu le 20 octobre 2015 entre l'Etat (MENESR) et la Comue UPE. L'UPEC, l'UPEM, l'ENPC¹, l'EnvA, ESIEE Paris sont parties prenantes du contrat. Ce contrat s'est conclu en présence du CNRS et de l'Ifsttar. L'annexe financière du contrat prévoit, sous réserve des crédits inscrits en loi de finances pour 2016 et 2017, la création de 36 emplois pour le site Université Paris-Est.

Les emplois créés, au titre des exercices 2014 (anticipation 2015) et 2015 sont les suivants :

- en 2014 : création d'un emploi à l'UPEM, support du poste de la directrice de cabinet et de la communication d'UPE et création à l'UPEC d'un emploi, support du chef de projet du portail documentaire d'UPE ;
- en 2015 : création de 4 emplois à l'UPEM ; création de 2 emplois à l'UPEC ; création de 3 emplois à UPE.

Les emplois attribués à l'UPEM s'inscrivent dans le cadre du plan de retour à l'équilibre financier de l'établissement. Ils n'ont pas, à ce stade, vocation à être occupés. Les 2 emplois attribués à l'UPEC ont contribué à financer 4 postes. S'agissant de la création des 3 emplois à UPE en 2015, les crédits correspondant ont été versés au titre 3 (subvention pour charge de service public) du budget de l'Etat. Ils permettent de financer des contrats doctoraux et assure par ailleurs la couverture d'une partie des dépenses de fonctionnement de la Comue.

Pour la répartition des emplois 2016, le principe suivant a été adopté au conseil des membres du 5 septembre 2016 : 5 emplois pour l'UPEC, 4 emplois pour l'UPEM et 2 emplois pour la Comue Université Paris-Est. Les emplois attribués à l'UPEC ont vocation à financer des nouveaux postes. Comme pour les emplois attribués en 2015, les emplois attribués à l'UPEM participeront au plan de retour à l'équilibre.

En ce qui concerne la Comue UPE, à court terme, les 2 emplois participeront à court terme directement au maintien de l'équilibre budgétaire de l'établissement. Les crédits correspondants seront, sous réserve de l'accord de la DGESIP, alloués au titre 3 (subvention pour charge de service public) du budget de l'Etat et intégrés dans le budget rectificatif 2016. Dès 2017, le plafond d'emploi d'UPE, fort de ces 2 emplois, aura vocation à supporter l'accueil ou le recrutement de

¹ L'ENPC n'a pas signé le contrat de site

personnels de la Comue. Il est proposé de mobiliser les 2 emplois en vue de répondre aux besoins prioritaires de 7 postes identifiés par la Comue (tel qu'indiqué dans les deux points suivants).

La question de la répartition des emplois 2017 sera abordée au Conseil des membres d'UPE en octobre et soumise au CA d'UPE de décembre.

Première délibération

Le conseil d'administration approuve la répartition des 11 emplois 2016 du contrat de site 2015-2019 :

- 5 UPEC
- 4 UPEM
- 2 Comue UPE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU BUDGET 2016

Les modifications apportées aux budgets concernent les autorisations budgétaires relatives aux

Le budget 2016 modifié fait état des variations suivantes par rapport au budget initial

- en matière de dépenses : dépenses de personnels : -145 K€, dépenses de fonctionnement : + 586 k€ ; dépenses d'investissements : + 28 K€
- en matière de recettes : + 543 K€ dont 60 k€ au titre de l'affectation du contrat de site.

3.1 Les modifications apportées aux autorisations budgétaires relatives aux dépenses

I. Les dépenses de personnel sont consacrées au financement de la masse salariale des personnels employés par la Comue UPE. Elles représentent 71,4% du budget initial 2016 (10,3 M€) et sont réparties sur toutes les activités de la Comue : formation (7,01 M€), recherche (2,08 M€) et moyens communs (1,23 M€). Le BR2016 propose une légère réduction de l'autorisation budgétaire de 10,3 M€ à 10,18 M€.

UPE a différents types de personnels.

- Les personnels (permanents et non permanents) relevant de la Comue. Ils sont répartis dans les services communs, le DED et les projets portés par UPE. Le décalage de certains recrutements ainsi que les niveaux de rémunérations moins élevés que ceux budgétés expliquent en partie la réduction de l'autorisation budgétaire initiale. La mise en œuvre du volet consacré à la structuration des fonctions support et de l'encadrement de la Comue du plan d'action 2016-2017 va avoir des conséquences sur les dépenses de personnel d'UPE. En effet, des recrutements sont envisagés à court et moyen termes. Ces recrutements, en partie compensés par la mobilisation des emplois du contrat de site (notamment en ce qui concerne l'encadrement), sont programmés entre le dernier trimestre 2016 et le 1er trimestre 2017.

7 emplois sont identifiés à titre prioritaire : un technicien, gestionnaire financier et comptable, en appui au service financier et à l'agence comptable (50/50) ; un ingénieur de recherche, responsable du service des SI d'UPE, au rôle essentiel dans la démarche de construction d'outils de pilotage de l'établissement ; un ingénieur d'études, chargé des affaires institutionnelles et juridiques de la Comue, en appui à la coordination institutionnelle et juridique de l'établissement ; un technicien, gestionnaire administratif, en appui à l'activité de coordination du DED ; un chargé de communication, à temps plein, spécialiste des nouveaux médias au service communication, activité est actuellement conduite à temps partiel (50%) ; un assistant ingénieur, gestionnaire des ressources humaines, en appui au développement de la politique et du pilotage des RH de la Comue ; un assistant ingénieur, gestionnaire de parc informatique et télécommunications.

Ces 7 nouveaux emplois représentent une augmentation de la masse salariale estimée à 333 k€ sur une année pleine. Le recrutement de 3 nouveaux collaborateurs (priorités 1, 3 et 4) est envisagé d'ici la fin de l'année 2016, soit une dépense prévisionnelle supplémentaire de 38,2 k€. Une demande d'aide exceptionnelle a été formalisée à l'attention de la DGESIP en vue de bénéficier d'une notification complémentaire au titre des charges de service public couvrant la période 2016-2018. Aucune recette supplémentaire du MESNESR (hors emplois du contrat de site) n'a été portée au BR2016. Une réponse favorable de la DGESIP à cette sollicitation libérerait, dès lors, une marge de manœuvre budgétaire.

L'autorisation budgétaire prévoit une enveloppe spécifique aux vacances ponctuelles (ex. inscription des nouveaux doctorants de septembre à novembre). Une dépense spécifique aux crédits de masse salariale de 2 chargés de projets I-SITE recrutés en mai est inscrite au BR2016.

- Les personnels non permanents recrutés par UPE dans le cadre de l'exécution des projets de recherche (ex. Labex et IDEA). Quelques ajustements ont été opérés, en lien avec les responsables scientifiques des projets, notamment en ce qui concerne les Labex. Au total, les dépenses de personnels passent d'une prévision (BI2016) de 2,16 M€ à (BR2016) 1,99 M€.

- Les doctorants contractuels qui représentent dans le BI2016 68% des dépenses de personnel de la Comue et 48,4% du budget total en dépenses. Le BR2016 propose le maintien en l'état de l'autorisation prévue au titre du BI2016. Le maintien de cette autorisation permet de couvrir le surcoût des dépenses lié à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation applicable à compter du 1er septembre 2016 en matière de salaire des doctorants contractuels (augmentation de la rémunération brute mensuelle de 1 684,93 € à 1 758 €).

Les autres dépenses de personnel sont maintenues au titre (destination) du « fonctionnement général ». Elles recouvrent notamment les actions de formation et l'action sociale, en vue de mettre en œuvre le dispositif en lien avec l'UPEC qui octroie aux personnels d'UPE (hors doctorants) la possibilité d'accéder aux prestations d'action sociale, culturelles et sportives de l'UPEC.

Les représentants des doctorants s'inquiètent des nouveaux montants de rémunération des doctorants suite au Décret n° 2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le Décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche et à l'arrêté relatif à la rémunération des doctorants. Si la rémunération mensuelle est augmentée, l'alignement des heures complémentaires d'enseignement sur le taux de vacation entraîne une baisse annuelle de rémunération de 264 € pour les doctorants à mission complémentaire d'enseignement.

II. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent 28,2% du BI2016 voté en CA en décembre 2015. Le BR2016 propose une augmentation de l'autorisation budgétaire de 4,07 M€ à 4,66 M€. La principale modification apportée consiste à intégrer dans le budget les dépenses liées au surcoût de la préparation du projet I-SITE. Elles représentent quelques 141,5 k€.

Au-delà de l'ajustement des dépenses de fonctionnement de la Comue (réévaluées à 500k€) et des dépenses liées à des projets ou partenariats (31 K€) est également intégré le réajustement des dépenses de fluides du bâtiment Bienvenue de la Cité Descartes (279 k€), en copropriété de la Comue, non prévu dans le BI2016. Ces dépenses de fluides sont couvertes par la recette correspondante, les dépenses des espaces loués à l'EUP étant prises en charge par l'UPEC et l'UPEM.

L'augmentation de l'autorisation budgétaire prévoit également la régularisation de la dépense liée à la location par la Comue des espaces de l'ENSG (20 k€ supplémentaires pour l'hébergement des

services centraux d'UPE). Enfin, certaines dépenses qui ne seront pas constatées en 2016 ont été déduites du budget (19 k€).

III. Les dépenses d'investissement

Le BR2016 propose ainsi une augmentation de l'autorisation budgétaire de 63,2 k€ à 91,2 k€. Les modifications de dépenses d'investissement sont principalement liées aux ajustements réalisés en lien avec les responsables scientifiques des projets gérés en recettes fléchées, notamment les Labex.

3.2 Les modifications apportées aux autorisations budgétaires relatives aux recettes

Ont été constatées durant l'exercice 2016 les recettes suivantes, non prévus dans le budget initial :

- contribution de (nouveaux) établissements associés (41,6 €) ;
- recette émanant de la région Ile-de-France non comptabilisée en 2015 (60 k€).

Le budget modifié propose l'intégration d'une recette correspondant à l'équivalent de la masse salariale de 2 emplois affectés à la Comue en exécution du contrat de site 2015-2019 (soit sur la base d'une prise d'effet au 1er octobre 2016 l'équivalent de $2 \times 30176 = 60\,352$ €). Le budget modifié présente, pour information, le réajustement de la recette provenant du CNRS liée à l'exécution du programme PEPS (74 k€ au lieu de 100 k€) positionnée sur un compte de tiers.

La nouvelle orientation choisie par la Comue de prendre davantage appui sur (le CRI de) l'UPEM dans le cadre de la fonction informatique a conduit à réévaluer à la hausse son apport en nature et, par conséquent, à prévoir la diminution de son apport en numéraire (estimée à 14 k€).

Le BR2016 présente une nouvelle recette, non prévue dans le BI2016, recouvrant les dépenses liées au surcoût du projet I-SITE (209,6 k€). Cette recette est prise en charge par les établissements

Deuxième délibération

Le Conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (Comue) Université Paris-Est approuve le projet de budget rectificatif 2016 qui actualise le budget propre d'UPE, les recettes et les dépenses des projets du Programme d'Investissements d'Avenir financés par l'ANR et qui porte augmentation de l'autorisation budgétaire de recette de 543 486 € euros et de l'autorisation budgétaire de dépense de 469 567 € euros, soit une augmentation de l'excédent de 73 919 €.

Le budget rectificatif affiche un excédent budgétaire de 83 819 € (rappel : 9 900 € dans le budget initial).

Le résultat prévisionnel affiche un bénéfice à 15 519 € (perte de 55 400 € dans le budget initial), ce qui porte la capacité d'autofinancement (CAF) de 24 600 € (budget initial) à 95 519 € (budget rectificatif). Enfin, le budget ainsi rectifié conduit à un apport de 83 819 € au fonds de roulement de la Comue (9 900 € dans le budget initial).

Cette délibération est approuvée (34 voix pour, 1 voix contre, 0 abstentions).

4. PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Le pilotage budgétaire de l'établissement s'organise autour de 5 « activités » de la Comue Université Paris-Est (UPE) :

- la formation : le DED (l'ensemble des écoles doctorales, les contrats doctoraux et la coordination administrative du DED), l'IDEFI IDEA, le projet PEPITE ;
- la recherche : ensemble des projets de recherche gérés par UPE (Labex et programmes de recherche gérés en recette fléchées) ;
- l'accompagnement des personnels étrangers accueillis sur le site Paris-Est, réalisé par le bureau acc&ss Paris-Est (en partenariat avec la CIUP) ;

- les moyens communs de la Comue : ensemble des services et ressources destinés à accompagner la mise en œuvre des deux premières activités (traditionnellement qualifiés de « support ») ainsi que la coordination générale de l'établissement (Présidence et coordination des instances de gouvernance et des instances représentatives) ;
- l'appui à la préparation du dossier I-SITE (budget rectificatif 2016 de la Comue).

Cette logique budgétaire rend plus lisible l'articulation entre UPE et les établissements partenaires. L'architecture budgétaire de l'établissement (dépenses et recettes ; destinations et origines) a également vocation à évoluer afin d'intégrer cette logique de mission (destination), prévue par la GBCP dans l'esprit de la LOFL.

La marge de manœuvre en termes d'emplois repose sur les moyens apportés par le contrat de site de l'Etat. Ces moyens conduisent à définir des orientations de sa politique RH résultant des missions de la Comue.

Les doctorants contractuels mis à part, la Comue dispose de 3 types de personnels présents qui participent directement ou indirectement à la mise en œuvre de la politique scientifique partagée :

- les personnels de formation et de recherche relèvent, par principe, des établissements membres de la Comue. Ils sont affectés, recrutés, ou accueillis au sein d'UPE pour des missions de direction de l'établissement (ex. président, vice-président, direction de pôle thématique) ou des écoles doctorales qui lui sont rattachées ;
- les personnels d'appui à la mise en œuvre de la politique de l'établissement sont des agents qui participent directement à la réalisation d'activités de coordination exercées par la Comue, c'est-à-dire sur un périmètre d'action qui dépasse celui du seul établissement UPE. La mission de la Comue est la raison d'être de leurs propres missions (ex. chargé(e) de mission, chef de projet). Sont également associés à cette catégorie les agents qui voient leur périmètre d'action dépasser celui de leur mission au sein de l'EPSCP du fait de l'exercice de la dite mission au sein d'une Comue (ex. secrétaire général, directrice de la communication, responsable des systèmes d'information).
- Les personnels support à l'activité de la Comue UPE qui participent indirectement, par la prise en charge des fonctions support de l'établissement, à la réalisation des missions de la Comue.

L'ensemble de ces personnels représente en 2016 42,93 ETP, dont une trentaine payée par UPE. Pour ce faire, les orientations suivantes, validés par le Comex de la Comue, ont vocation à être mises en œuvre :

- réserver les emplois du contrat de site affectés à UPE (et, de fait, le futur plafond d'emploi "Etat" de la Comue) aux seuls emplois d'appui à la politique scientifique partagée, aux contrats doctoraux, et aux fonctions de haut niveau d'administration. Cette orientation conforterait le rôle, les missions et le périmètre d'action de la Comue dans sa dimension de coordination de site. Elle est par ailleurs conforme à l'esprit du contrat de site ;
- financer les fonctions et emplois support par la mobilisation d'une autre source que les emplois du contrat de site.

La recherche de financements supplémentaires que nécessitent ces 7 nouvelles fonctions conduit à explorer plusieurs voies. :

- aide exceptionnelle et ponctuelle du MENESR en vue d'accompagner la Comue, en tant qu'EPSCP, à faire face à ses obligations légales et réglementaires. Une sollicitation formelle a été faite, sur cette base argumentaire, auprès de la DGESIP ;
- prise en charge, par les établissements membres du consortium I-SITE, des surcoûts liés à la préparation du dossier I-SITE. La mise en avant en 2016 de l'activité I-SITE dans le budget (cf. BR2016) a permis d'identifier les dépenses de personnel spécifiquement dédiées à cette opération. Cette expérience peut être reconduite en 2017 ;

- augmentation de la contribution générale (apports en nature et/ou en numéraire) des établissements membres.

L'intégration dans le plafond d'emplois (titre 2 du budget de l'Etat) de la Comue d'emplois dit « d'appui » ou de « haut niveau d'administration » déjà occupés aura pour conséquence de dégager des marges de manœuvre dans le budget d'UPE.

Au-delà d'un certain seuil, l'activité de la Comue en gestion de projet de recherche (ex. Labex, IDEFI) nécessitera une augmentation des effectifs afin de maintenir le niveau de qualité attendu des services support. Ce type de dépense n'est en général pas éligible par les agences de financement (ex. ANR).

Deux actions budgétaires seront à conduire en 2017 :

- obtenir une augmentation des recettes non fléchées, le budget de la COMUE se caractérisant par un taux important de recettes fléchées,
- poursuivre la rationalisation des dépenses de fonctionnement.

5. ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER DE CANDIDATURE I-SITE

Le périmètre du projet i-SITE est celui de l'université-cible et des partenaires dans la thématique du projet. Le potentiel de recherche est de 120 chercheurs, 900 doctorants et 45 laboratoires. Le budget de recherche s'élève à 110 M€. Il comprend 20 000 étudiants (effectifs des établissements-membres et des écoles d'architectures et d'ingénieurs associées).

L'université-cible de la candidature I-SITE se caractérise par :

- un budget de 160 M€ (formation : 65 M en formation, 40 k€ en recherche, 55 k€ autres),
- 15 000 étudiants dont la moitié dans des filières professionnelles.

Le projet scientifique « *Etre un site de niveau mondial dédié à la ville durable du 21ème siècle* » se situe dans un contexte où les changements globaux des territoires urbains (climatique, économique, migratoire) nécessitent une modification de leurs modes de développement et de fonctionnement par la prise en compte de la justice sociale, des technologies numériques et de nouveaux modes de gouvernance. Il soulève plusieurs enjeux scientifiques : complexité du système de la ville, nécessité de l'interdisciplinarité, études multi-échelles, mise en place d'espaces et outils d'observation, prise en compte des spécificités Nord-Sud.

Le projet s'accompagne de 3 défis :

- concevoir et développer des espaces et objets urbains (bâtiments, infrastructures, réseaux, espaces publics) performants et sobres vis-à-vis des ressources naturelles et de l'énergie ;
- comprendre et gérer le « risque urbain » ;
- développer la ville numérique et en faire un levier de performance sociale, environnementale et économique.

Il est fondé sur de grands principes :

- s'appuyer sur les domaines disciplinaires d'excellence et pérenniser un fonctionnement interdisciplinaire,
- modifier nos pratiques de production de connaissances pour proposer des solutions innovantes et de rupture sur les plans techniques et sociétaux,
- se doter d'un ensemble unique de moyens expérimentaux et de modélisation de niveau international.

Les propositions d'actions I-SITE se déclinent dans les différents domaines de la recherche de la formation, de la valorisation, de la vie étudiante, des ressources humaines et de la gouvernance.

La gouvernance du projet repose sur les instances suivantes : le CA de l'Université-cible qui définit les grands principes, un comité d'orientation stratégique comprenant les industriels et les collectivités, un comité de pilotage avec deux périmètres (décisionnaires et invités) et une équipe opérationnelle chargés du travail au jour le jour. La mise en œuvre des projets reposera sur l'évaluation : un comité consultatif aura pour rôle de formuler des avis transmis au comité de pilotage. Dans l'intervalle de la création de l'Université-cible, UPE portera la gouvernance du projet.

Le projet sera soumis à l'approbation des membres du conseil d'administration d'UPE lors d'un conseil extraordinaire le 15 novembre 2016. La date-limite de dépôt du projet I-SITE est le 29 novembre 2016.

6. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE (2015-2016)

Conformément à l'article 9 des statuts d'UPE, le CA approuve annuellement le rapport d'activité présenté par le président.

L'année 2015-2016 se caractérise par de nombreux faits marquants.

- Le contrat de site a été signé le 20 octobre 2015.
- UPE a déposé sa candidature à la première vague de l'appel à projets I-SITE en octobre 2015 qui a fait l'objet d'une audition en janvier 2016. Le nouveau dossier de candidature est en cours d'élaboration pour être déposé le 29 novembre.
- Après l'adoption du règlement intérieur en janvier 2016, les nouvelles instances de la Comue ont été mis en place : suite à l'organisation et à la tenue des élections des représentants au CA et au conseil académique, élection du président de la Comue, élection du président du Cac, élections et nomination des vice-présidents d'UPE².
- L'INVS a adhéré à UPE en qualité d'associé ; l'INA n'a pas souhaité renouveler son association.

UPE a compté en 2015-2016 1411 doctorants inscrits. Ce nombre pourrait être plus important au regard du nombre d'étudiants. Le pourcentage de thèses en cotutelle au nombre de 222 est bon. 46% des doctorants sont d'origine étrangère. UPE a géré 226 contrats doctoraux en 2015. Le doctorat en sciences de gestion par la VAE a été mis en place en 2015-2016. Depuis l'introduction de la VAE à UPE en 2013 jusqu'en juillet 2016, on dénombre sur 35 candidatures reçues, 6 candidatures retenues qui ont donné lieu à la délivrance de deux thèses ; deux autres délivrances de thèses sont attendues. UPE délivre le diplôme d'habilitation à diriger des recherches (HDR) depuis le 1^{er} janvier 2010. 32 HDR ont été soutenues en 2015-2016.

UPE porte deux projets EJD (*European Joint Doctorate*) ETeCoS3 et ABWET.

La structuration de la recherche s'appuie sur les pôles thématiques d'UPE. Les 6^{ème} journées *Santé et Société* se sont tenues les 30 et 31 mars 2016 sur le thème « *Agents infectieux et vaccins chez l'homme et l'animal* ». Une directrice, Cécile Delolme, a été nommée à la tête du pôle *Ville, Environnement et leurs Ingénieries*. Outre son rôle de coordination, elle contribue au volet scientifique de la candidature I-SITE. Deux chargés d'études, respectivement dédiés aux

² Benoît Lesaffre a, comme annoncé, quitté ses fonctions de premier vice-président de la COMUE le 1^{er} septembre 2016. En attente de la désignation à sa succession suite au résultat de la candidature I-SITE, un intérim scientifique sera assuré par trois personnes : Frédérique Pigeyre, directrice du DED, pour la coordination doctorale, José Cohen, directeur de l'ED SVS pour le pôle Santé et Société, une personne restant à désigner pour le pôle VEI.

démonstrateurs pour la Ville Durable et au partenariat avec les PME dans le domaine de la Ville Durable, ont été recrutés pour le pôle sur des financements DRRT.

Neuf professeurs et chercheurs étrangers ont été invités en 2015, onze en 2016.

Les appels conjoints CNRS-UPE à projets exploratoires premier soutien interdisciplinaires – PEPS mis en place en 2015 se sont poursuivis en 2016. Sur 11 déposés en 2016, 7 ont été retenus par le CSCi de mars 2016 et mis en œuvre.

Parallèlement à ces actions au cœur de l'activité d'UPE, UPE porte des projets inter-établissements. Par le dispositif qu'il met en œuvre, le PEPITE 3EF a permis en 2015-2016 à 25 étudiants de bénéficier du statut d'entrepreneur et à 13 étudiants d'être inscrits au diplôme d'étudiant entrepreneur.

Le budget exécuté d'UPE s'est élevé à 14, 10 M€ ; 83% des recettes sont fléchées.

Les dépenses de personnel représentent 60% des dépenses totales, les dépenses de fonctionnement 33% et les dépenses d'investissement 7%.

Outre les doctorants contractuels, UPE comptait en 2015 16 agents recrutés directement et rémunérés par Université Paris-Est, 29 personnels sur le programme des Investissements d'Avenir dont 5 pour l'Idofi IDEA, 26 personnels mis à disposition par les établissements membres représentant un peu plus de 13 ETP.

Troisième délibération

Le Conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (Comue) Université Paris-Est approuve le rapport annuel d'activités (2015-2016).

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. QUESTIONS DIVERSES

Les représentants des doctorants qui saluent l'existence d'une représentation des doctorants au CA font part de leurs préoccupations. Ils soulignent un besoin en matière de formation doctorale car la capacité d'accueil est insuffisante. Ils rappellent les inquiétudes suscitées par l'Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat. Les comités de suivi instaurés par cet arrêté vont-ils être mis en place pour les doctorants en fin de thèse ? Comment va s'organiser l'année de césure introduite par le texte ? Par ailleurs, la parution de l'arrêté a entraîné le refus de réinscription d'un doctorant en sixième année. Une réunion va être organisée à UPE pour traiter de toutes les questions relatives à la nouvelle situation des doctorants résultant de l'Arrêté du 25 mai 2016 et du Décret du 29 août 2016.